AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 263 — 11 JUILLET 1979

VIGNES

MILDIOU

Les conditions sèches notées depuis trois semaines sont défavorables au développement de la maladie mais quelques taches fructifiées ont été observées ces derniers jours. En raison des risques d'averses orageuses il convient donc de renouveler la protection conseillée dans le bulletin technique du 28 Juin.

Il est rappelé que le rognage permet de diminuer les risques de contamination. Pour les fongicides systémiques, Mikal et Acylon bleu, cette opération doit être réalisée avant le traitement afin d'obtenir l'efficacité maximale ; la suppression des jeunes pousses éliminerait une quantité importante de fongicide.

POURRITURE GRISE (Botrytis)

Les indications contenues dans le bulletin technique du 5 Juillet demeurent toujours valables.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les captures en pièges sexuels se poursuivent. Un maintien de la protection est toujours nécessaire. En cas d'utilisation d'un insecticide classique il conviendra de renouveler un début de semaine prochaine le traitement conseillé dans le bulletin du 28 Juin.

POU DE SAN JOSE

Comme il a été indiqué dans le bulletin technique du 28 Juin il est rappelé qu'un deuxième traitement est nécessaire deux semaines après la première intervention dans les zones déclarées contaminées ou de protection.

ACARIENS - PUCERONS - PSYLLES

Les indications contenues dans les bulletins techniques des 28 Juin et 5 Juillet demeurent toujours valables.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

Le deuxième vol se poursuit. Dans les secteurs infestés il conviendra de renouveler, la semaine prochaine, la protection conseillée dans le bulletin technique du 28 Juin.

P 353

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

TORDEUSE DU POIS

Des captures importantes sont encore notées dans les postes de piégeage des régions habituellement infestées comme le Nord de l'Eure-et-Loir.

Dans les cultures tardives où une première intervention a été réalisée conformément aux indications contenues dans le bulletin technique du 26 Juin. Il convient d'effectuer à nouveau un traitement. Il est nécessaire de respecter les délais d'emploi avant récolte.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Le deuxième vol est commencé. Il convient d'effectuer une pulvérisation d'insecticide dans les cultures non destinées à un prochain arrachage et n'ayant pas fait l'objet d'un traitement du sol au moyen de granulés insecticides avant semis.

Les matières actives autorisées à la vente sont les suivantes :
BROMOPHOS ETHYL (Nexagan EC40) - CHLORFENVINPHOS (Birlane) - DIETHION (Rhodocide)
TRICHLORONATE (Phytosol).

Les doses de matières actives à utiliser sont de 50 grammes de matière active par hectolitre d'eau pour les trois premiers insecticides et de 25 grammes pour le dernier.

POMME DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

En raison des risques d'averses orageuses il convient de renouveler la protection conseillée dans le bulletin technique du 28 Juin en ce qui concerne les cultures qui ne sont pas destinées à être arrachées prochainement.

En cultures irriguées il convient de renouveler la protection en fonction des apports d'eau. Un fongicide classique est lessivé par 25 à 30 millimètres d'eau.

P/ l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"
L'Ingénieur d'Agronomie

A. DOUSSAU